

Solidarité Logement (SLSH) a été créée en 2009 pour lutter contre le sans-abrisme et le mal-logement, en particulier en direction des jeunes de 18 à 25 ans en situation précaire et des femmes en difficulté, avec ou sans enfants. L'association fonctionne exclusivement avec des bénévoles et sans subsides pour mobiliser des compétences (dans le domaine social, architectes, financiers, agents immobiliers, etc) et des financements (dons, legs, événements).

Solidarité Logement intervient de différentes manières :

**Des dons** à des associations intervenant auprès des publics précités. Ces dons sont octroyés après un examen attentif des demandes par le bénévole en charge du dossier, le responsable géographique, le Comité d'Evaluation et, enfin, le Conseil d'administration. Cet examen porte essentiellement sur l'adéquation à la stratégie de SL, sur les mérites intrinsèques de l'association demanderesse et le caractère subsidiaire de nos interventions. Exemples : la rénovation d'une maison maternelle accueillant des femmes battues; l'aménagement de containers dans des projets hébergeant des jeunes en décrochage social.

**L'acquisition d'un bien en propre**, son aménagement, sa mise à disposition, en principe via une Agence Immobilière Sociale (AIS) et le suivi des occupants par une association dont la compétence professionnelle dans le domaine considéré est établie (par ex une AMO). Ce mode d'intervention est structuré de manière à éviter tout risque financier pour SL et à nous décharger de toute gestion immobilière et sociale après la mise à disposition du bien. Exemple : La Louvière (mère seule avec enfants), Anderlecht (jeunes).

**L'acquisition d'un bien en partenariat** avec d'autres, soit des organisations philanthropiques, soit des acteurs sociaux. Ce mode opératoire implique généralement la création d'un véhicule commun dédié. Exemples : l'asbl UP-SoLo en 2015 puis la Société Coopérative à Finalité Sociale "Home Sweet Coop", créée en 2017 avec l'Ilôt, Credal, le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat et d'autres, pour l'acquisition de 6 maisonnettes sociales à Jumet.

**L'octroi de garanties locatives**, et d'aide au paiement du premier loyer, au travers des associations intervenant auprès de nos publics cibles.

La dernière étape est la multiplication **d'interventions non financières**, à savoir les **conseils** prodigués soit à des associations qui en font la demande, soit aux donateurs en recherche de compléments de financements, dans le montage d'un projet.

#### **Liens utiles**

[Statuts](#) – [Conseil d'administration](#) – [Rapport annuel 2018](#) – [Comptes 2018](#) - [Facebook](#)